

La Roche-sur-Yon, le 3 décembre 2015

DÉLÉGATION MOYENS
Direction des Affaires juridiques
Service Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2015

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Anne AUBIN-SICARD en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste **des pouvoirs** :

- | | | |
|---------------------------|---|---|
| – Nathalie GOSSELIN | à | Malik ABDALLAH (questions 6 à 26) |
| – Nathalie BRUNAUD-SEGUIN | à | Luc BOUARD |
| – Geneviève HOCQUARD | à | Françoise BOUET |
| – Dominique GUILLET | à | Philippe PORTÉ |
| – Marc RACAPÉ | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS (question 1) |
| – Stéphane IBARRA | à | Martine CHANTECAILLE |

Il donne la parole à Sylvie DURAND, adjointe aux finances, pour la présentation des éléments d'orientations budgétaires à débattre.

1

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LE BUDGET 2016

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'article L 2312-1 du CGCT prévoit l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants d'organiser, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune. Les prévisions économiques pour 2016 montrent une croissance encore insuffisante et incertaine. Le projet de loi de finances pour 2016 prévoit une poursuite de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ; la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement initialement prévue en 2016 est reportée au 1^{er} janvier 2017. La prospective financière « au fil de l'eau » montre une situation préoccupante à l'horizon 2017. Il est donc indispensable de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement des investissements, tout en garantissant la pérennité d'un service public de qualité, par la mise en place de mesures correctives permettant de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement et de dégager de nouvelles ressources financières. Le programme d'investissement pour 2016 devrait atteindre un montant de 37,2 millions d'euros.

S. DURAND fait l'intervention suivante :

« Je rappelle que le cadre juridique du débat d'orientations budgétaires est fixé par le code général des collectivités territoriales et qu'il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif, qui sera présenté lors de la séance du 8 décembre prochain. J'ajoute qu'il n'est pas soumis au

vote du Conseil municipal et que ce document porte notamment sur les orientations générales du budget.

Ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans le cadre d'une croissance encore insuffisante, puisque, selon les dernières prévisions du Fonds monétaire international, la croissance devrait se consolider en 2016 à l'échelle mondiale, européenne et française. Sur le plan international, après une année 2015 moins bonne que prévu, la croissance devrait repartir à la hausse en 2016. Cette reprise reste néanmoins fragile, car des incertitudes existent quant à la situation économique de la Chine. En ce qui concerne la zone euro, la reprise est, selon le Fonds monétaire international « plus ou moins en bonne voie ». En effet, les prévisions de croissance ont été revues à la hausse, mais là encore, des incertitudes pèsent, liées notamment à la situation de Grèce. En France, la reprise reste faible, avec une croissance estimée par le FMI à 1.2 % pour l'année 2015 et à 1.5 % pour l'année 2016. Nous assistons aujourd'hui à une baisse des prix du pétrole, ainsi qu'à une dépréciation de l'euro, le tout avec des taux d'intérêts très bas, ce qui devrait permettre de relancer les investissements.

Le projet de loi de finances 2016 s'inscrit dans la poursuite des réductions des dotations. Je rappelle à ce titre qu'un plan d'économies de 50 milliards d'euros a été programmé sur la période 2015-2017. Ainsi, après les lois de finances 2014 et 2015, le projet de loi de l'année 2016 constitue une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat envers les collectivités locales. Ces derniers diminueront, tout comme en 2015, de 3.67 milliards d'euros, ce qui représente une perte cumulée de 28 milliards. D'ailleurs, l'effort repose essentiellement sur le bloc communal pour 70 % et sur celui des intercommunalités pour 30 %.

En outre, ce projet de loi de finances prévoyait également une réforme de la DGF. Toutefois, le Premier Ministre, Manuel VALLS, a retiré cette réforme le 3 novembre dernier, en la reportant au 1^{er} janvier 2017, dans l'attente de la nouvelle carte intercommunale.

S'agissant du contexte financier local, nous avons réalisé une prospective au fil de l'eau avec les services qui montre une situation préoccupante. Pour cela, nous nous sommes dotés d'un logiciel qui nous a permis de reprendre les finances des années 2012, 2013 et 2014 et d'étudier le plus finement possible celles de l'année 2015. Nous y avons intégré les éléments connus à venir pour les années futures, tels que l'évolution des dotations de l'Etat, les remboursements de fin de concession par l'Agglomération ou encore les charges induites liées au pôle culturel et aux Halles. Le logiciel calcule ensuite automatiquement le recours à l'emprunt, les charges financières correspondantes, le FCTVA ainsi que l'ensemble des indicateurs financiers, c'est-à-dire l'épargne et la capacité de désendettement.

Cette prospective financière a pour but d'analyser la situation financière actuelle et les indicateurs de gestion de la Ville, afin de mettre en évidence les difficultés financières à venir, de dégager des orientations stratégiques en matière de planification budgétaire de 2016 à 2020, et de valider les grandes décisions budgétaires impactant les sections de fonctionnement et d'investissement.

Concrètement, cette prospective montre une diminution des recettes avec une baisse de part forfaitaire de la DGF de plus de 5.4 millions d'euros en fin de période, soit 28 millions d'euros cumulés entre 2013 et 2020. Nous constatons ainsi que la santé financière de la Ville est fortement impactée par cette mesure gouvernementale, puisque les recettes diminueront jusqu'en 2017. Elles devraient ensuite évoluer de manière plus lente, voire stagner à partir de 2018. A l'inverse, les dépenses de fonctionnement sont en constante augmentation, puisqu'elles progresseront de 4 % en 2017. Elles intégreront notamment les charges induites liées à la mise en place du CYEL (pôle culturel) et le démarrage des travaux des Halles.

Concernant les charges de personnel, elles représentent à elles seules 58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ce poste impacte considérablement l'évolution des dépenses, puisque les charges de personnel de l'année 2015 ont atteint le même niveau que celles de l'année 2009. Or, entre temps, nous avons connu une baisse suite à la création de l'Agglomération en 2010. La tendance est ensuite repartie à la hausse jusqu'en 2014 et l'augmentation des frais de personnel a représenté au total 4 408 282 euros.

Dans les faits, la diminution des recettes et l'augmentation des dépenses fait ainsi apparaître un effet ciseaux et la tendance devrait s'accroître en 2016 et davantage encore en 2017. Cela signifie aussi que nous devrions recourir massivement à l'emprunt, puisque nous n'arriverions plus à dégager

d'autofinancement pour financer les investissements. Or, cette solution dégraderait encore plus la santé financière de la collectivité.

Pour ce qui est des chiffres, l'épargne nette devrait représenter près d'un million d'euros en 2016. En revanche, elle se situerait à moins de trois millions en 2017. Je rappelle que l'épargne nette a diminué progressivement depuis 2012, avec des baisses successives de 14.73 % en 2013 et de 18.40 % en 2014. D'autre part, cette même année 2014 marque également le début de la baisse des dotations. Néanmoins, les proportions étaient bien moindres qu'aujourd'hui, puisque cette diminution n'était que de 616 000 euros, contre 1.5 million en 2015 et en 2016. La baisse de l'épargne s'est accélérée depuis l'année 2015. De plus, l'ancienne municipalité avait intégré dans son budget primitif de l'année 2014 un reversement des excédents des budgets annexes à hauteur de 1.6 million pour augmenter les recettes de l'année. Autrement dit, elle a pioché dans les réserves de sorte à présenter de meilleurs comptes.

Cette prospective montre ainsi que le faible niveau d'épargne entrainera la Ville dans un cercle vicieux de l'endettement à partir de 2017, sachant que ce ratio se dégradera davantage de manière exponentielle jusqu'en 2020. Nous atteindrions alors plus de 39 années en 2020, alors que le seuil d'alerte est de dix ans et le seuil critique de quinze ans.

Dans son rapport d'octobre 2015, le président de la Cour des comptes, Didier MIGAUD rappelle que « l'effort doit passer par une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement ». La prospective financière réalisée par la Ville et les orientations qui ont été prises vont d'ailleurs dans ce sens. En effet, il paraît indispensable de reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissements, qui vous sera présenté dans un deuxième temps par Monsieur le Maire.

Fort de ces constats, la Ville doit donc prendre des mesures dès l'année 2016 pour reconstituer une capacité d'autofinancement suffisante. Celle-ci permettra non seulement de financer ce programme pluriannuel d'investissements pour le développement de notre ville, mais elle aidera aussi à garantir la pérennité d'un service public de proximité et de qualité. D'ailleurs, certaines démarches ont d'ores et déjà été engagées dès le Conseil municipal de septembre dernier, avec une modification de l'abattement général à la base, qui été fixé à 15 % et que nous avons abaissé à 10 %. En contrepartie, deux autres abattements facultatifs concernant la taxe d'habitation, qui n'avaient pas été mis en place jusqu'à présent, le seront à compter de l'année 2016. Cette mesure permettra de soutenir les foyers les plus modestes et les personnes en situation de handicap, puisque conformément à la loi, nous instaurerons un taux de 5 % pour les premiers et de 10 % pour les seconds. Cette nouvelle politique d'abattement devrait permettre de dégager un produit fiscal supplémentaire d'environ 700 000 euros, tout en préservant les foyers les plus modestes.

Concernant l'évolution des bases, la revalorisation forfaitaire devrait s'établir à 0.6 %. Pour ce qui est de l'augmentation physique, nous avons établi une estimation de 0.9 %. Enfin, nous sommes restés très prudents sur l'estimation de la fiscalité indirecte.

Comme je vous l'ai annoncé, la Ville devrait perdre 1.5 million d'euros en 2016. J'ajoute que nous percevons deux autres dotations au sein de la DGF, la dotation de solidarité urbaine, pour 1 088 000 euros, et la dotation nationale de péréquation. En outre, l'année 2016 devrait connaître également une baisse des d'allocation compensatrices.

Parmi les autres mesures, et notamment les dépenses à caractère général, nous avons demandé aux services de travailler sur les dépenses réelles de fonctionnement. Nous arrivons ainsi à une diminution de 3 % grâce à l'effort de ces derniers, ce qui représente tout de même 600 000 euros par rapport au budget primitif de l'année 2015. D'autres économies sont également possibles en stabilisant les charges de personnel. Comme vous le savez, la masse salariale constitue un gisement potentiel d'économies, sachant aussi que sa progression découle pour partie de décisions qui nous échappent. Or, comme la Municipalité s'est également fixé des objectifs en matière de ressources humaines, nous envisageons à terme de tendre vers une neutralisation de l'effet GVT, c'est-à-dire de l'augmentation des traitements des fonctionnaires. De la même façon, nous souhaitons également poursuivre les mutualisations, de sorte à réaliser des économies de charges de personnel, alors que les prévisions s'établissent aujourd'hui à 40 173 000 euros pour l'année 2016. Elles resteront donc quasiment stables par rapport au BP de l'année 2015 (+ 0.23 %). Cet effort est absolument indispensable pour le redressement des comptes de la collectivité.

En ce qui concerne les subventions, nous continuerons à soutenir les associations à hauteur de 95 % de l'enveloppe de l'année 2015, car elles constituent des acteurs essentiels au dynamisme de notre ville.

Pour ce qui est de l'endettement, qui s'élevait à plus de 73 millions d'euros au 1^{er} janvier 2015, je rappelle qu'il est composé de 61 % d'emprunts à taux fixe et de 39 % d'emprunts à taux variable. J'ajoute que l'encours de la dette ne cesse d'augmenter depuis l'année 2011, mais qu'il devrait toutefois diminuer en 2015. En effet, la Ville devrait mobiliser de nouveaux emprunts pour un montant compris entre 3 et 5 millions d'euros jusqu'à la fin de l'année, selon les mandatements, alors que le remboursement de capital devrait atteindre plus de 7 millions d'euros.

Grâce à l'ensemble de ces différentes mesures, nous rétablirons ainsi la capacité de désendettement de la Ville, qui devrait être de sept ans environ. Cela doit nous permettre de ne pas recourir massivement à l'emprunt pour financer notre programme d'investissements. Cependant, l'année 2016 devrait connaître un pic, compte tenu de la fin des travaux du CYEL, ce qui appellera un emprunt d'équilibre.

D'une manière générale donc, toutes ces mesures de bonne gestion et de rigueur faciliteront l'ambition de notre programme d'investissements, plaçant ainsi La Roche-sur-Yon dans une phase de croissance dynamique. Elles nous permettront également d'assurer simultanément la pérennité des grands indicateurs financiers, comme en témoigne le rétablissement de l'épargne nette et la capacité de désendettement. Je rappelle que ce programme s'élève à 37.2 millions d'euros, dont 12 millions consacrés au pôle culturel. Je précise par ailleurs que les opérations structurantes se chiffrent à 31.3 millions d'euros et les opérations de maintenance à 5.9 millions d'euros.

S'agissant des cinq budgets annexes, trois d'entre eux concernent des services publics industriels et commerciaux, à savoir l'eau, le stationnement payant et les services extérieurs des pompes funèbres. Les deux autres sont des subventions d'équilibre en provenance du budget principal. Pour l'année 2016, elles sont estimées à 100 000 euros pour le centre municipal restauration (budget équivalent à celui de l'année 2015) et à 200 000 euros pour le stationnement payant. Je pense d'ailleurs que Monsieur Durand a des choses à nous dire sur ce sujet. »

P. DURAND poursuit :

« J'aimerais en effet revenir sur une idée reçue. J'ai lu avec grande surprise dans la rubrique *Vive La Roche-sur-Yon* que la mise en place du stationnement gratuit aurait coûté un million d'euros. Je rappelle que nous possédons 96 horodateurs pour 2 000 places de stationnement en voirie, avec 30 radars récents dont 18 sont aménagés avec *Click pale*, qui permet de rentrer son numéro voiture, de sorte à interdire la récurrence du ticket gratuit pendant la même journée. Cette installation a coûté 55 140 euros TTC, sachant que dix autres systèmes suivront d'ici la fin de l'année pour un montant de 30 000 euros, ce qui représente un coût total de 85 140 euros TTC. Nous sommes donc très loin du million d'euros annoncé. J'ajoute que les 66 anciens Télíos laissés par nos prédécesseurs, seront changés à raison de cinq par an pour un coût de 50 000 euros, et non pas tous ensemble pour une somme de 660 000 euros. Ces rumeurs sont donc parfaitement inexactes et mensongères. En définitive, nous avons réussi l'exercice de la gratuité sans obérer lourdement les finances publiques, tout en augmentant l'attractivité du centre-ville et en évitant la friche commerciale qui aurait pu se produire si rien n'avait été fait. »

J. SOULARD déclare :

« Le débat d'orientations budgétaires est un moment important du fonctionnement d'un Conseil municipal. Celui de ce soir n'est pas anodin, après une période de mise en place de votre majorité quelque peu chaotique, notamment ces derniers mois. En témoigne le nouveau plan de table de cette salle. Il est temps, et vous vous y êtes employé, de présenter à la population vos orientations et projets pour l'année 2016 et même au-delà pour tout le mandat jusqu'en 2020.

Notre intervention, comme votre document, se fera en deux parties : la situation financière de la Ville tout d'abord et les orientations que vous nous proposez pour 2016 ensuite.

Madame l'Adjointe aux finances, vous nous avez présenté le contexte national dans lequel va devoir s'élaborer le budget 2016. La situation économique, même si elle montre des frémissements plus positifs, reste encore très compliquée. La réduction des concours financiers de l'Etat, que vous êtes

bien les seuls à avoir découvert après les élections municipales, est prolongée. Vous en faites la cause de tous les maux. Pour mémoire, citons ce que Monsieur DUTOUR disait dans cette enceinte à propos de ces baisses de dotation, je cite : « Il est normal, au moment où les déficits des comptes de la nation atteignent des taux intolérables pour l'ensemble de l'économie, que tous les responsables de la dette publique fassent un effort. Restons sérieux et continuons à gérer les deniers de notre Ville avec parcimonie ». J'aurais d'ailleurs tendance à vouloir reprendre cette phrase.

Cependant, intéressons-nous à la situation financière de la Ville. « Les Yonnaises et les Yonnais vont comprendre l'ampleur des dégâts le 12 novembre », voilà ce que vous écrivez dans le *Roche Mag* de novembre. Vous nous présentez une prospective financière au fil de l'eau qui effectivement serait très préoccupante pour la Ville et conduirait à mettre en évidence le fameux « effet ciseaux ». Ce constat est celui présenté par toutes les majorités, nouvelles ou renouvelées, en début de mandat, mais le scénario au fil de l'eau est une gestion où l'on n'intervient pas, où l'on ne met en place aucune mesure, en clair où on ne fait rien. Or, vous n'avez pas été élu pour ne rien faire. Il est bien de votre responsabilité de mettre en place des mesures de gestion efficaces et rigoureuses.

Vous auriez hérité d'une situation catastrophique. Nous ne reviendrons pas sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, que vous semblez considérer comme peu sérieux, dicit la tribune de *Roche Mag*, je cite : « Les responsables de cette situation brandissent de soi-disant rapports ». Nous ne reviendrons pas non plus sur l'audit que vous avez mandaté et qui montrait que notre gestion était saine ; il nous reprochait simplement de ne pas avoir assez emprunté, qu'auriez-vous dit alors ? Non, simplement, dans votre rapport, vous montrez bien, au regard des chiffres d'épargne de 2013 et 2014, et au regard de la capacité de désendettement en 2013 et 2014, que nous vous avons laissé une situation que vous envient bien des majorités issues du scrutin de 2014.

La preuve en est, et ceci introduira la deuxième partie de notre intervention, vous nous présentez un DOB 2016 et une projection jusqu'en 2020, où, tout en maintenant les niveaux d'épargne nette et en gardant la capacité de désendettement conforme aux ratios prudentiels, vous réalisez un programme d'investissement comme jamais cette ville n'en a connu en un seul mandat.

De deux choses l'une : soit la catastrophe financière que nous aurions laissée n'est plus d'actualité, soit le programme annoncé n'est que de la communication sans espoir de réalisation. A vous de nous éclairer, Monsieur le Maire, mais les deux options ne sont pas possibles simultanément.

Pour notre part, nous savons que des marges de manœuvre existent pour peu que l'on mette en place un certain nombre de mesures, ce que vous faites et que vous nous présentez ce soir. C'est sur ces orientations que nous ne serons pas d'accord.

Concernant les dépenses et particulièrement les charges de personnel, vos objectifs ne pourront être atteints que par une réduction des personnels. Vous vous êtes d'ailleurs exprimé sur ce sujet en différentes occasions sans aucune ambiguïté. Quels services en direction des citoyens souhaitez-vous réduire ? Les Yonnaises et les Yonnais sont en droit de savoir. En commission, Madame l'Adjointe aux finances nous a annoncé des créations de postes dans la police municipale. En parallèle, vous supprimez des postes d'éducateurs sportifs mis à disposition des clubs. En sera-t-il de même pour les postes mis à disposition des maisons de quartier ? Quid du secteur culturel ?

C'est une vraie différence que nous avons avec vous dans la manière d'aborder les problèmes de sécurité dans une ville comme la nôtre. La situation en matière d'insécurité à La Roche-sur-Yon est plutôt apaisée ; tout le monde le reconnaît, mais rien n'est acquis, nous en convenons. C'est le travail des associations de quartier, culturelles et sportives qui permet ce constat. Est-il plus important d'augmenter notre outil de répression au détriment du travail d'éducation du vivre ensemble réalisé depuis de nombreuses années ? La baisse de 5 % des subventions aux associations est, elle aussi, un signe négatif envoyé dans leur direction, alors même que vous soulignez dans votre document leur rôle essentiel auprès des Yonnais en ces temps de difficultés économiques et sociales. Il est vrai que vous avez tendance à substituer la Ville aux associations dans le cadre d'organisations de manifestations (Roche de Rire, La Joséphine...). Est-ce le rôle de la municipalité ? Les coûts en sont-ils réduits ? Nous n'en sommes pas sûrs du tout.

Enfin, pour conclure, quelques mots sur l'investissement, mais nous y reviendrons lors de la délibération sur le PPI. 37,2 millions d'euros d'investissement pour l'année : heureusement que vous considérez que les finances de la Ville ne sont pas saines ! Restons sérieux, ce qui nous gêne le plus, ce sont les seulement 6,9 millions d'euros d'opérations de maintenance. Vous affirmez à qui veut

l'entendre que nous avons laissé tomber l'entretien du patrimoine depuis trente ans. Nous étions en droit d'attendre de votre part un autre montant pour ce secteur dans vos prévisions budgétaires. Nous vous rappelons que, si d'après vous nous néglignons ce domaine, c'est quand même plus de 8 millions d'euros qui y étaient consacrés chaque année. La non-réalisation d'opérations de voirie dans les enveloppes de quartier risque d'avoir beaucoup de mal à être compensée par le budget général si vous n'accordez pas plus de finances pour la maintenance.

Enfin, dernier point qui nous interpelle, le nouveau bâtiment de la police municipale n'apparaît pas dans vos investissements. Vous le faites porter par ORYON. Vous acquitterez donc un loyer qui viendra abonder les dépenses en fonctionnement. Il aurait sûrement été plus simple de conserver les locaux actuels dont la Ville est propriétaire, voire d'acheter les nouveaux locaux sans grever le budget de fonctionnement et donc sans dégrader une peu plus l'épargne. »

M. CHANTECAILLE ajoute :

« Je souhaiterais revenir sur un aspect particulier qui est celui de la baisse de 5 % aux associations que tente de masquer tant bien que mal votre formulation d'un maintien à 95 %. Il s'agit là d'un choix politique que nous ne partageons absolument pas.

Le soutien aux associations n'est pas une simple variable d'ajustement budgétaire. Derrière le chiffre de 5 % en moins se cache une diminution politique à un secteur qui joue un rôle essentiel dans la construction individuelle, la cohésion sociale et la solidité d'une société guidée par la coopération.

Vous le signaliez d'ailleurs vous-même, Monsieur le Maire, lors du Conseil municipal du 3 février, qui faisait suite aux événements de janvier. Vous affirmiez alors, à juste titre, qu'il était de notre responsabilité d'élus « de tout mettre en œuvre pour faire barrage à la haine qui monte dans notre société ». Vous évoquiez alors « l'importance de l'investissement associatif, culturel et sportif ». L'acte politique qu'est le budget ne semble plus suivre ces paroles pourtant toujours d'actualité.

J'ajoute qu'il y a aussi dans ce soutien au monde associatif un enjeu économique non négligeable. Le secteur associatif est en effet un secteur d'emploi important puisqu'il concerne 1 830 000 salariés sur le plan national. En période de chômage, et alors que ce secteur amorce une légère reprise – notamment grâce aux emplois d'avenir mis en place par les socialistes –, le fait de diminuer les subventions revient à se priver d'un levier possible pour l'emploi.

Nous ne partageons donc pas votre choix politique qui sera de fait synonyme de difficultés pour les associations et ce d'autant que Madame Durand nous a indiqué en présentation en commission que cette baisse s'appliquerait de manière indifférenciée puisque seules les associations heureusement protégées par le pacte culturel signé avec l'Etat y échapperont.

Vous êtes majoritaires et ce budget est le vôtre. Il reflète vos valeurs et vos priorités. Ce ne sont pas les nôtres. Nous vous demandons, toutefois, de ne pas appliquer de manière mécanique la baisse de 5 % et que vous regardiez la situation financière de chacune d'entre elles, pour limiter les problèmes que votre décision ne manquera pas d'entraîner. »

G. BATIOU fait l'intervention suivante :

« Je vais tenter d'éviter les redites. J'aimerais tout d'abord revenir sur l'approche générale de ce DOB, puisque le premier chapitre en particulier fonde votre analyse sur « une croissance encore insuffisante ». L'incantation à la croissance visant à faire du PIB l'alpha et l'oméga de notre bien-être depuis plusieurs années ne peut être pertinente pour une approche saine et une prospective sereine. Or, vous la prolongez encore. Cette attente est en effet illusoire, sans transition énergétique, ni autres partages des richesses ou du travail.

Le premier chapitre du DOB relève lui-même une année 2015 moins bonne que prévue. Le conditionnel est mis sur la croissance portée par les pays dits « avancés » – d'ailleurs, on se demande bien ce que signifie ce terme – et les incertitudes chinoises du mois de septembre sont désormais devenues certitudes ce mois-ci puisque la baisse de la croissance de la Chine se confirme. Le document précise même plus loin que les taux d'intérêts sont historiquement bas, comme le sont aussi les prix de l'énergie.

Cette situation, aussi difficile qu'elle nous paraisse, comporte encore ses indicateurs positifs, qui risquent eux-mêmes d'évoluer dans un sens défavorable. C'est pourquoi une analyse uniquement basée sur la croissance globale du PIB, même si celle-ci connaissait un sursaut, ne pourrait répondre au défi énergétique et écologique souligné encore ces jours-ci par la COP 21. Ce n'est pas la croissance qui nous contraint, mais bien l'énergie et le climat.

C'est pourquoi nos collectivités, y compris les collectivités locales, devraient s'emparer d'urgence de cette nécessaire contrainte et envisager rapidement les réponses et orientations nécessaires à ces enjeux, dont nous ne percevons encore que les prémices. Le DOB à ce sujet n'y est pas.

Dans ce cadre, et si nous pouvons regretter comme vous les baisses de dotations, nous affirmons qu'elles ne sont pas nouvelles et surtout qu'elles risquent fort de perdurer dans ce contexte, et ce quel que soit le pouvoir en place. Il faut donc rester prudent quant aux affirmations.

Quant aux charges, auxquelles il est beaucoup fait référence dans le DOB, il faut faire attention à ne pas priver les plus démunis de nos concitoyens de la seule richesse qui risque de leur rester à brève échéance, c'est-à-dire les services publics. Nous serons d'ailleurs très attentifs sur tous ces points lors de la présentation du budget.

S'agissant du ton, vous parlez d'une situation préoccupante au fil de l'eau. Cette dernière affirmation nous paraît tout à fait contestable. Tout d'abord, dans son vocabulaire même, qui laisserait penser qu'une autre municipalité que la vôtre aurait pu laisser aller les choses au fil de l'eau. De plus, ces affirmations sont contredites, car le document affirme lui-même à la page 26 : « Avec 91.2 % de l'encours classifié en A-1, selon la charte Gissler, la dette de la Ville est sécurisée ». Parler de mauvaise gestion à la suite de cela paraît donc difficile. Quant à l'endettement insoutenable que vous soulignez, cela ressemble davantage à une volonté de le faire porter à d'autres. Le tableau d'extinction de la dette de la page 25 montre en effet une gestion saine, que nous avons d'ailleurs approuvée en son temps, sinon nous-mêmes, du moins nos amis qui siégeaient auparavant au Conseil municipal. Bien des dettes colossales d'autres municipalités engagées dans une gestion calamiteuse de leurs prêts pourront vous confirmer que la gestion de cette Ville n'était vraiment pas si mauvaise que vous le dites. D'ailleurs, cette appréciation était aussi partagée par la Chambre régionale des comptes.

En conclusion, je pense qu'il vaut mieux nous engager vers l'avenir pour répondre aux enjeux majeurs qui nous attendent. Or, à cet égard, bien des doutes persistent –vous le comprendrez – à la suite de nos remarques successives. »

A. CHARRIEAU :

« Je constate un manque cruel dans cette présentation d'orientations budgétaires, puisque la situation économique présentée dans le document parle essentiellement de l'analyse du marché et du FMI. Or, il paraîtrait plus essentiel de réaliser un véritable travail d'analyse sur La Roche-sur-Yon elle-même, et ses habitants, en évoquant leurs problèmes et leur situation économique et sociale, de sorte à pallier les différentes carences liées aux réductions budgétaires. Ceci dit, je partage totalement votre analyse sur la baisse des dotations. Nous avons d'ailleurs exprimé très largement notre désaccord sur ce point et sur la manière d'enfoncer les collectivités, qui de fait répondent de plus en plus difficilement aux besoins de proximité des citoyens. Je dirais même que l'on cherche à détruire complètement les gens, car même si vous modifiez l'abattement sur la taxe d'habitation pour les personnes en situation de handicap et les foyers les plus défavorisés – ce qui contribuera à les mettre en difficulté – cette mesure impactera aussi les classes moyennes. Or, ce sont bien ces derniers qui apportent le plus de ressources budgétaires. De plus, vous ne disposez même plus des allocations de compensation pour les personnes exonérées. C'est à croire que l'on veut véritablement les étrangler. Bref, tout cela me pose problème.

Ce travail d'observation et d'analyse sur la situation des ménages de la ville aurait également permis d'influencer les orientations budgétaires en termes de dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement. S'agissant du fonctionnement, je constate que vous prévoyez une augmentation maîtrisée du personnel. J'estime à ce titre que rien ne remplacera jamais l'être humain, même les plus performants des outils de communication.

En ce qui concerne la baisse de 5 % des subventions, j'avais demandé en commission si ce pourcentage était imposé à l'ensemble des structures, ce à quoi on m'a répondu que l'enveloppe

serait lissée selon les besoins des habitants. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous, car je pense que les priorités devront avant tout être concentrées sur des actions bien particulières. Je constate par ailleurs que le pôle culturel représente quasiment le tiers des investissements, ce qui n'est pas négligeable. Pour autant, je concède qu'il faut effectivement poursuivre le développement culturel de la ville. Les deux autres tiers correspondent à de l'investissement immobilier, ce qui supposera forcément du personnel, et par conséquent des hausses de charges. Néanmoins, même si cette décision ne me pose aucun problème, elle mériterait toutefois d'être concertée car tout le monde n'est peut-être pas du même avis. Cependant je comprends aussi que soyez obligé de faire des choix compte tenu de l'étranglement des finances des collectivités. »

S. DURAND précise que la baisse de subvention de 5 % s'appliquera de manière globale. Revenant sur l'effet « ciseaux » cité par J. SOULARD, elle rappelle que la baisse des dotations n'était pas aussi importante en début de mandat, même s'il est vrai qu'elle était prévisible.

C. FOUNINI déclare :

« Nous nous sommes attelés à faire plus avec moins à la fin du mandat précédent. De fait, votre rôle d'élu consiste dorénavant à en faire autant. »

F. BESSON fait part des réserves quant à la baisse des subventions et la mise en œuvre de cette décision sur chacune des associations. Par ailleurs, elle suggère que la Ville laisse aux associations le soin d'organiser les manifestations culturelles mais propose que soient recherchées des collaborations intercommunales dans le souci de mieux gérer les deniers publics.

Monsieur le Maire déclare :

« Effectivement, les associations participeront à l'effort global à hauteur de 5 %. Cette baisse s'appliquera de manière globale, hors champ culturel, conformément au pacte culturel validé pour un période de trois ans. Certes, nous avons tout à fait conscience de cet effort. Toutefois, il s'avère nécessaire. D'ailleurs, l'ensemble des présidents d'associations le comprennent totalement. Je précise à ce titre que d'autres villes ont baissé ces subventions non pas de 5 %, mais de 10 %. J'ajoute que ces 5 % représentent un montant de 320 000 euros, somme que vous aviez fait voter lors de votre dernière mandature pour acheter sans doute quelques voix avant les élections. Vous portez aujourd'hui cette responsabilité et je sais que vous en êtes tout à fait conscients.

En ce qui concerne l'entretien du patrimoine et des bâtiments municipaux, une partie sera consacrée à l'investissement et une autre à l'entretien en tant que tel. Nous vous présenterons d'ailleurs une délibération sur ce sujet lors de la prochaine séance, puisque le diagnostic sera terminé. Cela vous permettra de mieux comprendre ce que nous envisageons d'entreprendre avec le PPI.

S'agissant du contexte international, abordé dans le cadre municipal, je rappelle que nous ne vivons pas seuls. Certes, je reconnais que la position de la Chine n'impacte pas directement la consommation des Yonnais, cependant, nous devons avoir une vision globale. Par ailleurs, il faut profiter des faibles prix actuels de l'énergie et investir cet argent pour penser à de nouvelles énergies. Nous y reviendrons d'ailleurs tout à l'heure dans le cadre d'une question orale. Concernant les contrats d'avenir enfin, j'estime qu'il s'agit avant tout d'un pis-aller pour une période donnée et non pas un véritable vecteur d'emploi. Or, nous souhaitons là aussi avoir une vision globale, de sorte à recréer de l'emploi dans la ville et du dynamisme pour absorber la démographie. La Roche-sur-Yon est en effet la ville du Grand Ouest qui progresse le plus en termes de démographie. Nous en sommes conscients et devons par conséquent en être responsables.

Vous parlez ensuite d'une étude réalisée l'année dernière. Cependant, celle-ci n'était pas totalement aboutie. Il s'agissait uniquement d'une photo des bases financières prise à un moment donné, puisqu'elle ne tenait compte ni des amortissements, ni du financement des travaux de la place Napoléon, voté pour 4.3 millions d'euros, et qui au final a coûté 13.5 millions d'euros. De la même façon, cette étude ne prenait pas en compte le vieillissement de cet établissement et ses services. De notre côté, nous avons souhaité réaliser une véritable projection vers une ville dynamique, qui bouge et qui rayonne. A ce sujet, j'ai d'ailleurs lu dans la presse il y a quelques mois sous le titre « Waterloo, morne plaine » un article qui nous reprochait de ne pas avoir de grues dans la ville. Nous reprocherait-on aujourd'hui d'en mettre trop ? Cette même tribune annonçait aussi que la baisse des dotations n'était pas avérée. Je suis désolé, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes : 10 957 850 euros en 2012, 10 888 348 euros en 2013, 10 271 835 euros en 2014, 8 728 678 euros en 2015 et à l'heure actuelle 7 198 678 euros pour l'année 2016, ce qui représentera au total 28 millions d'euros perdus

jusqu'en 2020. Si cela n'est pas avéré, je ne comprends plus. Je sais bien que la politique use parfois d'arguments fallacieux, mais celui-ci l'est particulièrement et il est vraiment dommage de vouloir tromper les Yonnais avec des tels raisonnements.

Face à une telle situation, nous avons deux possibilités. La première est de baisser les bras et dire que tout est terminé. Autrement dit, arrêter d'investir ou d'entretenir les bâtiments, arrêter de servir les sportifs ou la culture, ou encore arrêter de servir les associations sous prétexte que la période est difficile. Certes, nous aurions pu agir de la sorte et redonner une vision financière très aisée à la Ville sans le moindre effort. Or, cela n'est pas notre ambition. L'équipe de cette municipalité a été élue sur un triple défi : un défi économique, un défi touristique et un défi démographique. Si nous avons été élus sur cette base, c'est bien parce que les Yonnais sont en attente de quelque chose. Il est donc hors de question que l'Etat nous fasse payer une baisse d'investissement, une baisse des bras, une baisse d'enthousiasme et une baisse de dynamisme à La Roche-sur-Yon. »

2	PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2015-2020
----------	--

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

Depuis avril 2014, la municipalité dirigée par le Maire, Luc BOUARD, a travaillé sur de nombreux projets dans tous les secteurs d'interventions correspondant aux compétences de la Ville.

En effet, la déclinaison du programme électoral en actions opérationnelles nécessite des études importantes permettant de définir la nature des projets, de s'assurer de leur pertinence et leur faisabilité, de planifier leur financement et leur exécution. Dix huit mois plus tard, l'équipe municipale est en mesure de présenter l'ensemble du programme d'investissement pour la durée du mandat dans le cadre du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) 2015-2020.

Malgré un contexte économique national très contraint, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux susceptible d'améliorer de manière importante le cadre de vie des Yonnais, de rénover les équipements publics et de développer l'attractivité et le rayonnement de la Ville.

Avec 150 millions d'euros consacrés aux investissements dans tous les secteurs d'interventions pour la période 2015/2020, l'équipe municipale souhaite également participer au développement économique local et permettre aux entreprises prestataires de créer des emplois.

Ce PPI s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé, tant en dépenses qu'en recettes, permettant de dégager l'épargne nette nécessaire pour son financement.

Une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, un recours raisonnable à l'emprunt, une recherche d'efficacité dans l'organisation et l'action des services notamment par la mutualisation, sont autant de vecteurs mis en œuvre pour assurer le financement de ce PPI sans augmenter les taux de fiscalité (la baisse de l'abattement général à la base de 15 à 10 % sera la seule mesure fiscale du mandat).

Les objectifs poursuivis sont :

a- Un programme d'actions d'investissement pluriannuelles et annuelles se réalisant dans tous les domaines de compétences de la collectivité. Ces opérations sont planifiées sur la période considérée, ce qui donne une visibilité globale par secteur et par exercice budgétaire.

b- Un cadre de programmation budgétaire et de fléchage des crédits faisant apparaître l'enveloppe estimative de chaque opération, mais aussi la planification des crédits annuels correspondants à sa réalisation. Avec les crédits en dépenses, figurent également les recettes spécifiques (subventions) à chaque opération.

Ce cadre budgétaire préfigure les crédits d'acquisition, de travaux, de subventions, d'équipements de la section d'investissement de chaque exercice budgétaire à venir. Il facilite ainsi pour chaque année la préparation des budgets d'investissements.

c- Permettre aux services municipaux d'avoir une visibilité pour l'organisation interne du travail et l'intégration des opérations dans les plans de charge.

Ainsi les directions peuvent anticiper dans le pilotage et la méthodologie relatifs à chaque projet et définir en amont les fonctions de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, de conduite d'opération ainsi que les calendriers méthodologiques correspondants.

Pour les opérations nécessitant la coordination de plusieurs directions, c'est-à-dire la grande majorité, l'existence d'un PPI est indispensable.

d- Un dispositif de transparence, d'information et de communication. C'est dans ce cadre que se déclinent en investissements les politiques publiques décidées par l'équipe municipale avec des

opérations concrètes planifiées, budgétées et présentées aux administrés.

La méthodologie sera la suivante :

a- Application du principe de segmentation des politiques publiques avec le découpage en 12 secteurs correspondant aux principales compétences de la collectivité (cf cadre PPI).

b- Distinction de deux types d'investissements :

- les investissements structurants : il s'agit des opérations importantes fonctionnellement, financièrement, nouvelles se déroulant pour la majorité d'entre elles sur plusieurs exercices budgétaires.

Ces opérations peuvent concerner des constructions, extensions, requalifications, rénovations qui apportent une valeur ajoutée au patrimoine existant.

Leurs montants sont souvent supérieurs à 200 000 € et nécessitent de mettre en œuvre des procédures de marchés formalisées.

- les investissements récurrents : a contrario, ceux-ci sont à caractère annuel et plutôt de faible montant. Ils comprennent des opérations d'entretien, de maintenance, de réparations ayant vocation à maintenir l'équipement dans son état d'origine.

Ces interventions imputées en investissement s'apparentent dans l'esprit à des actions de fonctionnement.

Les modalités de détermination de l'enveloppe sont les suivantes :

a) Projection de l'exécution des comptes pour l'établissement d'un compte administratif 2015 prévisionnel.

b) Hypothèses d'évolution des lignes budgétaires selon des évolutions connues, dotations d'Etat, annuités d'emprunt, FCTVA, charges contractuelles, loyers,... ou estimées avec une certaine précision, produits fiscaux, frais de personnel, subventions, fluides, etc.

c) Calcul de l'épargne et notamment de la Capacité d'Autofinancement Nette (CAF Nette) pour chaque exercice budgétaire de 2015 à 2020.

d) A partir de la CAF nette, simulations de la section d'investissement pour calculer la capacité optimale des dépenses d'investissement en intégrant les recettes d'investissement, en faisant varier l'emprunt et en analysant les effets sur les principaux ratios de santé financière, capacité de désendettement, taux d'épargne, encours de dette, etc.

e) Après étude de plusieurs scénarii, validation par les élus du scénario présentant le meilleur rapport épargne nette / emprunt et montant total d'investissement.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Ce plan pluriannuel d'investissement est une réponse à la Chambre régionale des comptes, qui, dans son dernier rapport, regrettait à la fois l'absence de PPI et l'opacité des comptes. Aussi, ce que nous venons de faire avec le DOB – qui n'a jamais été autant détaillé –, ce que nous ferons avec le prochain budget, qui sera lui aussi détaillé et transparent pour tous, et ce que nous faisons ici à travers le PPI, apporte une véritable réponse aux inquiétudes de la CRC. Nous avons décidé de continuer le programme d'investissement de la Ville pour aller vers son ouverture et son dynamisme et aller à la conquête des citoyens. Certes, ce programme est très ambitieux puisqu'il s'élève à 150 millions d'euros sur la période 2014-2020. Néanmoins, ce montant est une manière forte de valoriser le cadre de vie des Yonnais, de rénover les équipements publics, de développer l'attractivité et le rayonnement de la ville.

Grâce à ces 150 millions d'euros, consacrés aux investissements dans tous les secteurs d'intervention pour la période 2014-2020, l'équipe municipale souhaite également participer au développement économique local et permettre aux entreprises prestataires de créer des emplois, y compris des emplois de solidarité.

Ce plan pluriannuel d'investissement s'inscrit dans un cadre budgétaire maîtrisé, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il permettra de dégager de l'épargne nette, qui sera nécessaire pour son financement. Pour cela, nous avons besoin d'une gestion rigoureuse des charges de fonctionnement, d'un recours raisonnable à l'emprunt et d'une recherche d'efficience dans l'organisation et l'action des services, notamment par la mutualisation au sein de l'Agglomération. Tous ces vecteurs seront mis en place pour assurer le financement de ce PPI, sans pour autant augmenter la fiscalité, sachant la baisse de l'abattement général à la base de 15 à 10 % sera la seule mesure fiscale du mandat.

Ces 150 millions intéressent sept domaines, à savoir :

- Le sport et la culture pour 25 % de l'investissement ;
- Les grands projets d'aménagement pour 24 % ;
- Le bien-être et la qualité de vie pour 14 % ;
- Les voiries, les réseaux et l'éclairage public pour 13 % ;
- La vie scolaire et périscolaire pour 12 % ;
- Les bâtiments administratifs et équipements des services pour 10 % ;
- L'accessibilité pour 2 %.

Les grands projets d'aménagement

Nous voulons faire de La Roche-sur-Yon une ville animée et attrayante tout au long de l'année, et soutenir le commerce de proximité. Pour cela, nous investissons 35 millions d'euros dans le centre-ville et dans les quartiers. Cette enveloppe se décompose en plusieurs parties. Tout d'abord, le réaménagement des halles pour 8.3 millions d'euros. Nous voulons offrir cet espace de vie aux Yonnais et regrouper l'ensemble des commerçants sur le marché. Nous souhaitons embellir les espaces extérieurs et créer une vaste place piétonne pouvant accueillir des concerts et des animations, ce que la place Napoléon a beaucoup de mal à proposer aujourd'hui.

Nous souhaitons également créer un pôle de loisirs sur l'îlot Piobetta, qui sera l'un des poumons de la ville. Nous en avons d'ailleurs largement parlé lors de la dernière séance. Sachez simplement que les investisseurs sont nombreux à nous contacter et à déposer leurs dossiers et que le choix du prestataire sera fait dans les prochaines semaines. Par ailleurs, nous voulons réaménager le Bourg-sous-La Roche pour lequel des d'années d'études et des dizaines de millions d'euros de dépenser n'ont servi à rien. Nous avons donc pris le taureau par les cornes, de sorte à proposer un véritable aménagement du Bourg, secteur qui deviendra encore plus peuplé, avec les prairies d'Eden et la Marronnière.

D'autre part, nous poursuivrons le réaménagement du secteur des Forges et des quartiers nord, à travers l'ANRU. En outre, nous souhaitons aussi dynamiser la Vigne rose, grâce au contrat de ville que nous avons signé en 2015. Nous allons donc créer des voiries pour faciliter les liaisons, rénover les logements sociaux, étendre le programme de réussite scolaire et ouvrir un établissement public numérique. Ce dernier permettra à la fois de réduire la fracture numérique et d'aider public accéder à l'emploi.

De la même façon, nous continuerons la mise en place de l'éco-quartier de la gare, projet que nous avons déjà présenté lors de la dernière séance. Nous élargirons également le pôle numérique jusqu'à l'IUFM. Cette ambition numérique complétera ainsi l'offre actuelle de la Loco numérique, établissement d'ores et déjà bondé. En effet, nous avons besoin de locaux et de nouvelles surfaces pour recevoir les entreprises. A ce propos d'ailleurs, la Loco numérique est une véritable réussite, puisqu'elle apporte un dynamisme aux entreprises qui utilisent ce site. Il nous faut par conséquent le développer à travers le quartier d'affaires numérique et l'IUFM, qui accueilleront des établissements de formation et des logements pour les étudiants, ainsi que des entreprises grâce un hôtel d'entreprises.

Par ailleurs, nous allons continuer de protéger les Yonnais en développant la vidéo-protection, puisque nous continuerons d'équiper la ville avec des caméras de surveillance. Nous favoriserons aussi le déplacement des policiers sur la place du marché, de sorte à mettre en valeur les équipes municipales chargées de la protection des Yonnais. Non, ces agents ne sont pas condamnés à vivre dans une grotte. Ils méritent beaucoup mieux, en étant présents sur la place publique, en étant visibles et accessibles pour tous.

Le secteur scolaire et périscolaire

Lorsque nous sommes arrivés aux fonctions en mars 2014, la situation des bâtiments scolaires était absolument catastrophique. Le premier dossier concernait la reconstruction de l'école de Pont Boileau. A ce sujet, nous avons décidé de reconstruire cet établissement pour près de 10 millions d'euros, en plein cœur du quartier de la Vigne rose. Nous avons fait ce choix parce que ce quartier a besoin de vie et d'avoir les enfants sur le site, de sorte à favoriser le mieux vivre ensemble. D'autre part, il nous faudra également réaménager l'école Jean Roy pour 1.5 million d'euros, le Conseil général reprenant une partie des locaux. Enfin, nous souhaitons développer l'aménagement des cours d'écoles et accentuer le déploiement du numérique, le tout pour une enveloppe de 3.5 millions d'euros.

En outre, notre équipe devra investir dans l'école Victor Hugo d'ici la fin du mandat, qui se trouve elle aussi en piteux état.

La culture et le sport

Nous avons décidé d'investir 37 millions d'euros dans ce secteur. Nous commencerons par la création de terrains synthétiques, réclamés depuis fort longtemps par les clubs. Nous reconstruirons également le site de la Doumègue pour 3.7 millions d'euros. Enfin, nous assurerons les travaux de maintenance qui manquent aujourd'hui cruellement sur les sites sportifs, pour 1.9 million d'euros.

S'agissant de la culture, nous avons validé votre projet, en lui donnant un aspect complémentaire, en créant un espace muséal d'art contemporain. Il reste encore à financer 21.7 millions d'euros. L'aide du Conseil général pour cet établissement est d'ailleurs justifiée, compte tenu de son rayonnement extra-départemental. Enfin, nous avons fléché 1.5 million d'euros pour la mise en place d'un espace napoléonien, dont la conception et l'animation sont aujourd'hui confiés à Philippe Porté. Nous voulons cet espace ludique et pédagogique. Il s'adressera aussi bien aux familles qu'aux scolaires Yonnais ou encore aux touristes, en quête de découvertes culturelles.

Le bien-être et la qualité de vie

Un des objectifs de la municipalité est de faire de La Roche-sur-Yon une ville qui rassemble. C'est pourquoi nous allons investir plus de 21 millions d'euros sur cette partie, en faveur de l'animation des quartiers, de la santé pour tous et de la protection de l'environnement. Madame Chantecaille s'inquiète à juste titre pour les associations et la vie des quartiers. Soyez rassurée, Madame. Nous allons continuer les investissements sur la maison de quartier du Pont Morineau en y consacrant 2.4 millions d'euros, dont 600 000 euros de participation de la CAF. Nous poursuivrons aussi la construction de la maison de santé pluri-professionnelle du boulevard Edison.

Nous avons également pour ambition de réhabiliter le bâtiment GRDF, pour le transformer en maison des syndicats. 3.6 millions d'euros y seront consacrés. Je rappelle que cette promesse de Jacques Auxiette date de 1976 et que l'ancienne majorité ne l'a jamais tenue.

Par ailleurs, nous améliorerons la qualité du rejet des eaux pluviales pour 3.8 millions d'euros. Enfin, nous investirons 1.8 million d'euros dans le développement des liaisons douces, avec le soutien de l'Agglomération, qui fléchera dès demain soir 500 000 euros par an pour ces équipements.

L'accessibilité

L'accessibilité pour tous représentera une enveloppe globale de 3.7 millions d'euros, dont 2.6 millions dans le cadre du PPI, effort qui n'a jamais été réalisé jusqu'à présent.

Les voiries, les réseaux et l'éclairage public

Nous avons décidé de consacrer près de 20 millions d'euros sur le mandat pour améliorer le déplacement et le cadre de vie des Yonnais. Cette enveloppe concernera notamment le renouvellement des voiries, pour 2.3 millions d'euros, ou encore l'aménagement de l'axe pont Morineau-Place de la Vendée pour 2 millions d'euros. Bien évidemment, le boulevard Rouillet, actuellement en cours de chantier, sera inauguré dès l'année prochaine.

Les bâtiments administratifs et équipements des services

Depuis 18 mois maintenant, le Préfet me rappelle tous les six semaines qu'un avis défavorable d'ouverture plane sur l'Hôtel-de-ville, sachant que celui-ci date déjà de plusieurs années. Cela fait en effet plusieurs années que ce bâtiment prend l'eau et qu'il s'écroule sur sa partie arrière. Or, comme rien n'a encore été fait sur ce sujet, nous allons consacrer 6.9 millions d'euros pour étendre et moderniser l'Hôtel-de-ville et réunir les équipements municipaux. Nous allons également consacrer 6.5 millions d'euros pour l'entretien et l'acquisition de matériel, alors qu'un million d'euro a déjà été dédié à l'aménagement du centre technique municipal.

Afin de vous soumettre l'ensemble de ces mesures lors de la présentation du budget, nous vous présenterons un audit réalisé par les services. Ce document, relativement parlant permettra ainsi à chacun d'entre nous de comprendre l'urgence de la situation.

J'aimerais maintenant conclure par les mots suivants. Selon les études actuelles, la baisse de la DGF pour la France menace 65 000 emplois. Non, nous ne serons pas les acteurs de cette baisse et de ce carnage pour l'emploi ! Nous allons développer notre investissement, de sorte à dynamiser la ville tous ensemble et à créer de l'emploi, seul moyen pour que chaque famille dispose d'un revenu décent et participe à la vie collective. »

J. SOULARD précise ses précédents propos :

« Bien entendu, nous sommes favorables aux investissements dans la ville ! D'ailleurs, nous avons toujours tenu les paroles que vous venez de tenir au sujet de l'investissement, car nous savons qu'il est source de création d'emplois sur notre territoire. Certes, vous avez le droit de ne pas être d'accord sur la nature et les choix d'investissement de la gestion précédente et sur des projets tels que la place Napoléon. Cela est même tout à fait normal, puisque nous ne sommes pas forcément d'accord avec les vôtres. En revanche, il paraît tout à fait normal de faire des investissements pour cette ville. C'est même le rôle de la collectivité, puisque 70 % de l'investissement sur le pays est assuré par les collectivités locales. Par conséquent, nous ne souhaitons en aucun cas que cela s'arrête. Nous vous demandons même de poursuivre.

Cependant, lorsque vous affichez une enveloppe d'investissement de 150 millions d'euros sur le mandat, je vous dis « bravo » car nous avons réussi à réaliser 145 millions, avec le plus gros projet ANRU qui n'ait jamais existé sur cette ville. Je suis donc très heureux que puissiez annoncer un tel montant, car cela ne fait que prouver ce que nous ne cessons de dire, à savoir que la situation financière de La Roche-sur-Yon était saine et qu'elle permettait bien de réaliser ces investissements. Dès lors, vous pouvez donc mettre votre programme en place.

Toutefois, nous ne sommes pas forcément d'accord avec vos choix. Tout d'abord, vous parlez encore de la maintenance des bâtiments et de leur état catastrophique. D'autre part, vous allez nous montrer l'audit des services. Or, je rappelle que les derniers n'ont pas inventé cet audit depuis votre arrivée, puisqu'il existait déjà une estimation des projets sur les voiries et bâtiments lorsque j'étais conseiller municipal en 2001. Par ailleurs, vous souhaitez investir dans la maintenance des bâtiments, point avec lequel je suis d'accord. Toutefois, au regard du tableau contenu dans le rapport, je constate que ce poste ne représente que 5.2 millions d'euros par an, sur six ans. De fait, ne venez pas nous dire que nous n'avons jamais réalisé de maintenance, alors que nous consacrons 8 millions de budget sur ce poste. Je ne sais donc pas comment vous faites pour en faire plus en consacrant moins d'argent.

En outre, le PPI fait apparaître un budget de 8 millions d'euros pour le dossier des Halles. Petite remarque sans conséquence, mais qui mérite, nous le pensons, une correction, puisque vous indiquez 700 000 euros de dépenses en 2016 pour ce dossier sur le PPI et seulement 400 000 euros dans le document du DOB pour la même année. Mais là n'est pas le sujet principal, car il s'agit sûrement d'une faute de frappe. Nous avons ouï dire, puisque qu'aucune information en direction des élus d'opposition, même en commission, n'a eu lieu sur ce sujet, que vous aviez présenté au comité du projet des Halles trois scénarios allant de 8 millions d'euros à 20 millions d'euros. Dans ce cas, pourquoi présenter trois projets si votre choix est déjà fait par l'inscription de 8 millions d'euros dans le PPI ?

D'autre part, le projet Piobetta n'apparaît pas dans votre tableau ou tout du moins sans dépenses ni recettes. Vous avez donc renoncé à la réalisation d'un parking aux abords de la place Napoléon. En effet, si tout le reste du projet est un montage privé, il faudra bien payer le parking un jour, car la vente du foncier n'y suffira pas. Par ailleurs, vous présentez Piobetta comme un nouveau projet. Néanmoins, il s'agit d'un nouveau projet pour vous, puisque je rappelle que nous en avons déjà engagé un autre. Il en est de même pour l'école du pont Boileau, qui, soyez-en sûr, aurait de toute façon été inscrite dans notre PPI, puisque nous avons déjà engagé le démarrage de ce chantier, tout comme la maison de quartiers du Pont Morineau et la maison de santé boulevard Edison. Nous sommes donc très contents que vous poursuiviez l'ensemble de ces projets.

Vous avez fait le choix de racheter les bâtiments GRDF pour en faire la nouvelle bourse du travail pour un coût total de 3,65 millions d'euros. Nous pensons toujours qu'il aurait été plus efficient et moins coûteux de la réaliser sur le terrain mis à disposition par le Conseil départemental aux Oudairies. Là encore, ce projet avait déjà été engagé, puisqu'il figurait déjà dans le premier programme de Jacques AUXIETTE en 1977. A ce titre d'ailleurs, le Conseil général a toujours refusé

de mettre le moindre centime dans ce projet, considérant qu'il mettait déjà le terrain à disposition. Ceci dit, c'est votre choix et l'avenir nous dira si vous aviez raison ou pas.

Vous souhaitez réaménager la rue Poincaré entre le Pont Morineau et la place de la Vendée. Nous aurions préféré le réaménagement de la rue Salengro entre le Plessis et le Pont Morineau, sujet régulièrement abordé par les habitants et le conseil de quartier. Là aussi, ce projet figurait dans notre programme. Cependant, nous n'avions pas pu le réaliser en fin de mandat, car nous avons bloqué toutes les entrées de ville avec la rue d'Aizenay et la route de Nantes qui étaient déjà en travaux.

Enfin, en vrac et pour conclure, l'espace napoléonien n'est pas une priorité pour nous. Il est en outre surprenant de prévoir des locaux pour l'office municipal des sports, alors qu'il n'est pas encore créé. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi vous ne passez pas une délibération en Conseil municipal de sorte à débattre de ce sujet et montrer ce que vous envisagez de faire. Bref, je ne comprends pas cette frilosité à passer ce genre de questions en séance. Enfin, pourquoi retrouve-t-on l'extension de Vendée Concept en dépenses sans aucune recette en face ?

Comme vous le voyez Monsieur le Maire, nous sommes en désaccord sur un certain nombre de vos projets. Nous espérons donc, et nous n'en doutons pas, que vous lèverez ces interrogations dans votre réponse. »

M. CHANTECAILLE ajoute :

« Ce PPI comportant une ligne sur l'église Saint-Louis de 266 500 euros, je voudrais intervenir suite aux propos tenus par Monsieur BESSEAU et qui sont parus dans la presse sur une « maintenance qui n'aurait pas été faite depuis 30 ans ».

Des citoyens ont réagi en s'indignant de cette reconstruction de l'histoire qui occultait bien des travaux menés, comme, par exemple, en 1999 la réfection de la toiture pour plus d'un million d'euros. Il n'est pas si lointain le temps où les vitraux, le chemin de croix et la statue de la Vierge à l'enfant ont été restaurés. Les membres de la commission où ces délibérations étaient présentées avaient d'ailleurs été conviés à une visite guidée de l'église Saint-Louis, en présence du restaurateur des stations du chemin de croix. C'était le 7 novembre 2013 et vous aviez participé à cette visite Monsieur BESSEAU, puisque vous siégiez dans cette commission.

Que des problèmes demeurent et nécessitent d'autres interventions n'empêche pas de reconnaître l'existence des travaux effectués, même si c'est une autre majorité qui les a décidés.

A ces remarques concernant une certaine mauvaise foi sur les travaux passés, s'ajoute un questionnement sur ceux à venir. Le PPI prévoit un montant des dépenses de 266 500 euros. Toutefois, rien n'est prévu pour 2018, ni pour 2019 et 2020. Pensez-vous qu'une telle somme sera suffisante quand la seule restauration du chemin de croix – qui n'était pas du tout virtuelle, contrairement à ce que vos propos pourraient laisser entendre – avait coûté à elle seule plus de 200 000 euros ? »

F. BESSON intervient :

« A la lecture du DOB et du PPI, nous ne pouvons que nous réjouir d'une situation financière saine, permettant ainsi de dégager des marges de manœuvre pour un projet que vous dites « ambitieux au service des Yonnaises et des Yonnais ». Un mot cependant sur le défi touristique. Je souhaiterais tout de même citer l'aménagement de la place Napoléon qui ne cesse d'attirer du monde et que beaucoup trouvent très attractive. Je tenais donc à saluer cet investissement.

J'aimerais par ailleurs poser quelques questions concernant les dépenses, notamment sur les aménagements de la ville et le renouvellement urbain. A ce titre, je tenais à souligner le travail réalisé par les habitants, qui s'étaient eux aussi associés aux conseils de quartiers, tout comme pour l'aménagement du quartier du Pont Morineau et de la rue Salengro, où nous espérons d'ailleurs que vous accentuerez le développement des pistes cyclables et des zones 30. J'espère également que ce même dynamisme existera pour le quartier de la Vigne rose. S'agissant de la place des Eraudières, je rappelle que le groupe « Bien vivre et vivre ensemble dans son quartier » dispose d'un projet d'aménagement de solidarité entre les habitants.

Nous constatons également que la maison des syndicats fait l'objet d'un montant important. Comme le disait Monsieur SOULARD, cette question n'a fait l'objet d'aucune délibération en Conseil municipal. Nous aimerions par conséquent connaître les partenaires financiers qui participeront à cet aménagement. S'agissant du développement de la vidéo-protection, nous pensons qu'il vaut mieux prévenir que guérir. De fait, nous privilégions toutes les actions éducatives en direction des enfants, des jeunes et des moins jeunes, plutôt que de penser à la répression. Enfin, nous aimerions avoir davantage de précisions sur les actions cibles pour les piétons ainsi que sur le devenir de l'ancien conservatoire situé près de l'îlot de la Poste. »